



Fiche de pré-réserve de salle et d'espace sur la voie publique Pour les associations indraïses

DEMANDEUR

Associations

Référent de la manifestation (présent sur le site)

Téléphones Email

DESCRIPTIF

Descriptif de la demande

Date souhaitée Heure de début Heure de fin

Nombre de personnes attendues Présence d'un SSIAP (*obligatoire pour les spectacles*)

DEMANDE DE SALLE

(si plusieurs options peuvent être cochées, merci d'indiquer l'ordre de préférence)

Centre Nicolas Appert :

Salle de réception (rdc) avec cuisine

Complexe Tabarly :

Grand'Voile Génois
 Spi Mezzanine
 Foc Tourmentin

Maison des associations :

Salle ATTI

Théo Pageot :

Salle poterie
 Salle 1

Gymnase de Haute-Indre

Salle de danse
 Gymnase

Autres salles :

.....
.....
.....

Salle des 3 îles

Petite salle avec cuisine avec loges
 Grande salle avec cuisine avec loges
 Scène

☐ MANIFESTATION DANS L'ESPACE PUBLIC

Type de manifestation
(Fête / vide-greniers / spectacle...)

Lieu de la manifestation

Demande de pose de calicots

(calicot à déposer au CTM après validation de la demande)

INFORMATIONS IMPORTANTES AVANT TOUTE DEMANDE

Il est impératif de formuler votre demande via ce formulaire soit en le déposant en mairie à l'accueil soit en l'envoyant par mail à associations@indre44.fr.

Le formulaire de pré-réservation de salle **ne vaut pas réservation**. En le remplissant, vous mettez une option sur la salle et la date de votre choix. La mairie se réserve le droit de vous proposer d'autres dates ou salles, en fonction des conditions d'utilisation ou des impératifs du calendrier municipal.

Pour la réservation de la salle des 3 îles ou toute autre demande nécessitant l'intervention des services de la Ville, les formulaires doivent parvenir au service Vie Associative au moins 2 mois avant la date souhaitée. Pour les autres salles, les demandes doivent parvenir au service Vie Associative au moins 2 semaines avant la date souhaitée.

Pour les manifestations :

Toute manifestation organisée temporairement sur la voie publique doit faire l'objet d'une autorisation par le maire ou le préfet qui vont vérifier que les obligations légales et réglementaires de sécurité ont bien été respectées. Pour cela, il suffit d'envoyer un courrier adressé au maire ou à la préfecture en complément de ce formulaire.

Pour toute demande de débit de boissons, le formulaire disponible sur le site de la Ville est à déposer au Secrétariat Général de la mairie ou à envoyer par mail (signature du formulaire obligatoire) à christine.leroy@indre44.fr au moins un mois avant la manifestation.

Date et signature du demandeur :

Réservé à administration :

Date de réception du formulaire :

Date de confirmation de la réservation:

Informations complémentaires :

.....